



VILLE DE
NYON

SERVICE DES SPORTS, MANIFESTATIONS ET MAINTENANCE

CENTRE AERE DES ALLEVAYS

REGLEMENT D'UTILISATION

Le présent règlement est applicable à toutes les personnes ou groupements désirant passer une journée au centre aéré scolaire des Allévays, ceci seulement pour les mois de mai, juin et septembre.

Chacun se conformera aux prescriptions ci-après ainsi qu'aux instructions du Service des sports, manifestations et maintenance ou du personnel de conciergerie.

Le centre est loué pour la journée et la soirée. Il est **strictement interdit** d'utiliser les dortoirs et d'y passer la nuit.

Les clés devront être prises, au plus tard le vendredi précédent la location (de 7h30 jusqu'à 11h00), et déposées également, auprès du Service des sports, manifestations et maintenance, Place du Château 2, 1260 Nyon.

L'occupation du centre aéré est autorisée dès la prise des locaux le matin, et jusqu'à 24h00.

Durant toute la saison de location, les Allévays sont, en principe, loués chaque jour à des utilisateurs différents. **Les locaux doivent donc impérativement être nettoyés le jour même de la réservation.**

Le matériel **extérieur** n'étant pas compris dans la location, le Service des sports, manifestations et maintenance décline toute responsabilité quant à leur état et leur mise à disposition pure et simple.

Le matériel perdu ou endommagé sera facturé.

Par mesure de sécurité, et pour éviter tout accident dû à la chute de piles de bois entreposées, nous vous prions de **ne pas stationner de véhicules DEVANT le hangar** contenant les réserves de bois du Service des Forêts. De même, nous vous demandons d'informer les enfants des risques qu'ils encourent en jouant à proximité de ce lieu.

Toutes les précautions doivent être prises pour garantir les installations, notamment en respectant les instructions d'utilisation.

La réservation du centre aéré doit être faite par écrit auprès du Service des sports, manifestations et maintenance, Place du Château 2, 1260 Nyon, e-mail location.salles@nyon.ch

Service des sports, manifestations et maintenance